



Compte-rendu du CHSCT DIRRE du 11 septembre 2012

Présents : Y. Grégoris , A. Galland, C. Tanguy, A. Legeay, D. Gauvin, M-C. Clervil, G. Rayot, L. Zerbib, G. Boué, Dr Suzac, Mme Grondin, H. Pajanipadeatchy

1. Adoption du PV de la réunion précédente

Vote pour l'adoption à l'unanimité.

2. Règlement intérieur consolidé

Aucune remarque du Comité sur le règlement intérieur consolidé.

3. Mesures de prévention

- a. « Etude de diagnostic relative aux évolutions des conditions d'exercice du métier et de leurs impacts »

Dans le cadre du plan d'action national RPS, et le contexte particulier de la DIRRE (évolution de l'organisation, tensions dans certains services), le cabinet conseil JLO (implanté en métropole) va effectuer une étude centrée sur l'évolution de l'organisation à la DIRRE :

- Faire le point sur les transformations des tâches,
- Identifier les contraintes émergentes et futures de l'organisation.

La réflexion sur l'organisation du service PREVI débutera après l'expertise de JLO.

Le travail de JLO sera défini par un comité de pilotage (Copil) composé de la psychologue du travail de Météo France, le DDOM, DIRRE/D, DAF/D, 1 représentant CFDT-météo, 2 représentants Spasmet, 1 représentant FO, le médecin de prévention, l'assistante sociale.

Echéancier : 1^{ère} réunion du Copil en visioconférence début octobre , 2^{ème} Copil en visioconférence début novembre ,entretiens individuels et collectifs fin novembre , restitution intermédiaire de JLO mi-décembre ,restitution définitive de JLO fin janvier 2013.

La CFDT-météo approuve l'intervention d'un organisme extérieur, ce qui devrait permettre de mieux anticiper les problèmes, en particulier dans le cadre des réorganisations.

Le Spasmet demande que la réorganisation de DAF, qui doit être entérinée en CTSS, soit différée dans l'attente des résultats de l'étude de JLO. La direction refuse ce report qui ne ferait qu'aggraver les tensions, mais elle ne s'oppose pas à des ajustements en fonction de l'étude de JLO.

La CFDT-météo propose que les agents qui vivent des difficultés relationnelles dans leur travail puissent demander la médiation du service médico-social, estimant que les réorganisations ou la mobilité doivent être utilisés dans des cas ultimes.

b. Prévention et amélioration des conditions de travail

- Amélioration des locaux :
 - Rénovation des sanitaires et de la cafétéria du RDC : en cours .
 - Agencement des climatiseurs salle études CYC : non prioritaire, reporté en 2013.
 - Agencement de la salle prévi : un budget de 10 à 12k€ a été débloqué pour l'achat de mobilier (aucun crédit pour des travaux ou l'équipement audio-visuel des briefings).
- Prévention des risques professionnels :
 - L'agent de prévention formera les agents de la prévi au fonctionnement de l'alarme incendie.
 - Le prochain exercice incendie aura lieu mi-décembre.

4. Application de la réglementation

a. Consultation du registre H&S : point non traité.

b. Présentation des rapports de visite

- Radar de Piton Villers : RAS
- Station de Mayotte : la Direction estime que le problème des chiens errants autour de l'enceinte aéroportuaire, qui insécurisent les agents quand ils prennent leur service, n'incombe pas directement à Météo France. Le chef de station doit rechercher une solution localement.

c. Document unique

- Le Dr Suzac suggère d'inscrire un chapitre sur les RPS dans le DU en tenant compte de l'existant au niveau national (N° vert etc...)
- Réforme de la santé au travail :
 - Le Dr Suzac doit identifier avec l'aide du CHSCT les agents qui ont droit à une surveillance médicale renforcée : travailleurs de nuit (NB : définition du travail de nuit dans le code du travail : +270h/an entre 21h et 6h) , travailleurs exposés au bruit.
 - Maintien de 2 visites par an pour les agents de Tromelin
 - Pour les autres agents (surveillance médicale normale) la périodicité des visites avec le médecin devrait être de 2 ans.
 - Pour tous, les visites médicales à la demande sont possibles, il faut qu'elles soient argumentées.
 - Les visites de pré-reprise concernent les arrêts de maladie de plus de 3 mois et sont à la demande du salarié ou du médecin.

d. Formations H&S

- Réalisation de 100% du plan de formation 2011.
- Pour 2012, le plan de formation est respecté.
- Formations RPS de l'encadrement : novembre 2012 pour La direction, en 2013 pour les chefs de division (formation organisée localement).

5. Questions diverses

- Conditions d'accueil des missionnaires sur les îles éparses : une concertation a eu lieu entre MF et les TAAF. Les conditions se sont améliorées.
- Sécurité des agents à Tromelin : les travaux sont programmés fin mars 2013.
- Sécurisation du site du Chaudron suite aux intrusions et dégradations : si besoin, le recours à une société de gardiennage sera envisagé. Il est demandé à chacun de vérifier le verrouillage du portillon rue Eudoxie Nonge .
- Accident du travail : suite à un accident domicile-travail, le formulaire de l'administration, qui devrait permettre à l'agent en question de ne pas payer les frais médicaux avant la

reconnaissance définitive d'accident du travail, n'est pas reconnu chez les professionnels de santé de La Réunion.

- Verrouillage accidentel de portes électriques de la prévi : La direction indique qu'une ouverture manuelle de secours a été installée. Le déverrouillage des portes électriques en cas d'incendie est prévu.
- Evacuation des instruments contenant du mercure : la DIRRE a pris du retard. Action à mener.
- Ethylo-tests dans les véhicules de service : action en cours, le retard est dû à une rupture de stock chez les fournisseurs.
- La CFDT-météo demande d'amélioration de la signalétique pour la sécurité des déplacements sur le site du Chaudron. DAF/D indique qu'une action est en cours (marquage au sol, élagage des haies, dégagement des intersections ...).
- Copil JLO : à la demande de la CFDT-météo, la Direction précise que la représentation des syndicats au sein du Copil JLO est fonction de la représentation au CHSCTSS et au CTSS.